



## Non respect d'un avenant de la part de l'employeur

Par **jk2max**, le **25/02/2017** à **00:15**

Bonjour à tous,

Je me trouve face à un souci assez pénible à gérer.

Le 19/12/2016 j'ai signé un avenant tri partite avec la DRH de ma société actuelle et le DRH d'une autre branche de mon entreprise mais qui n'est pas la même société pour une mission de 12 mois.

Celui-ci indiquait une augmentation brute mensuelle.

Fin janvier j'ai eu la mauvaise surprise de voir que mon salaire était tout à fait identique.

J'ai donc envoyé un mail à la RRH de la société dans laquelle je suis en mission qui m'a répondu en m'indiquant qu'il devait y avoir du retard de traitement et qu'elle mettait en copie le RH de ma société d'origine.

Aujourd'hui j'ai à nouveau la mauvaise surprise de voir que rien n'est en plus sur mon salaire et que l'accord n'est toujours pas respecté.

Je pense donc dès lundi envoyer un email aux DRH des deux sociétés avec qui j'ai signé la mission tripartite, que je n'ai jamais vu physiquement.

Quels sont les moyens de recours en cas de persistance du litige?

Merci d'avance de votre aide.

M

Par morobar, le 25/02/2017 à 09:03

Bonjour,

Je ne vois pas comment engager la responsabilité d'un DRH d'une entreprise qui n'est pas votre employeur.

Le problème de votre rémunération concerne exclusivement votre employeur.

Si vous êtes en possession d'une lettre indiquant cette augmentation, liée ou non à la mission en question, vous pouvez mettre en demeure votre employeur de régulariser de toute urgence.

Toute controverse est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

[citation]un email aux DRH des deux sociétés avec qui j'ai signé la mission tripartite, que je n'ai jamais vu physiquement.

[/citation]

Qu'est-ce que vous n'avez jamais vu ?